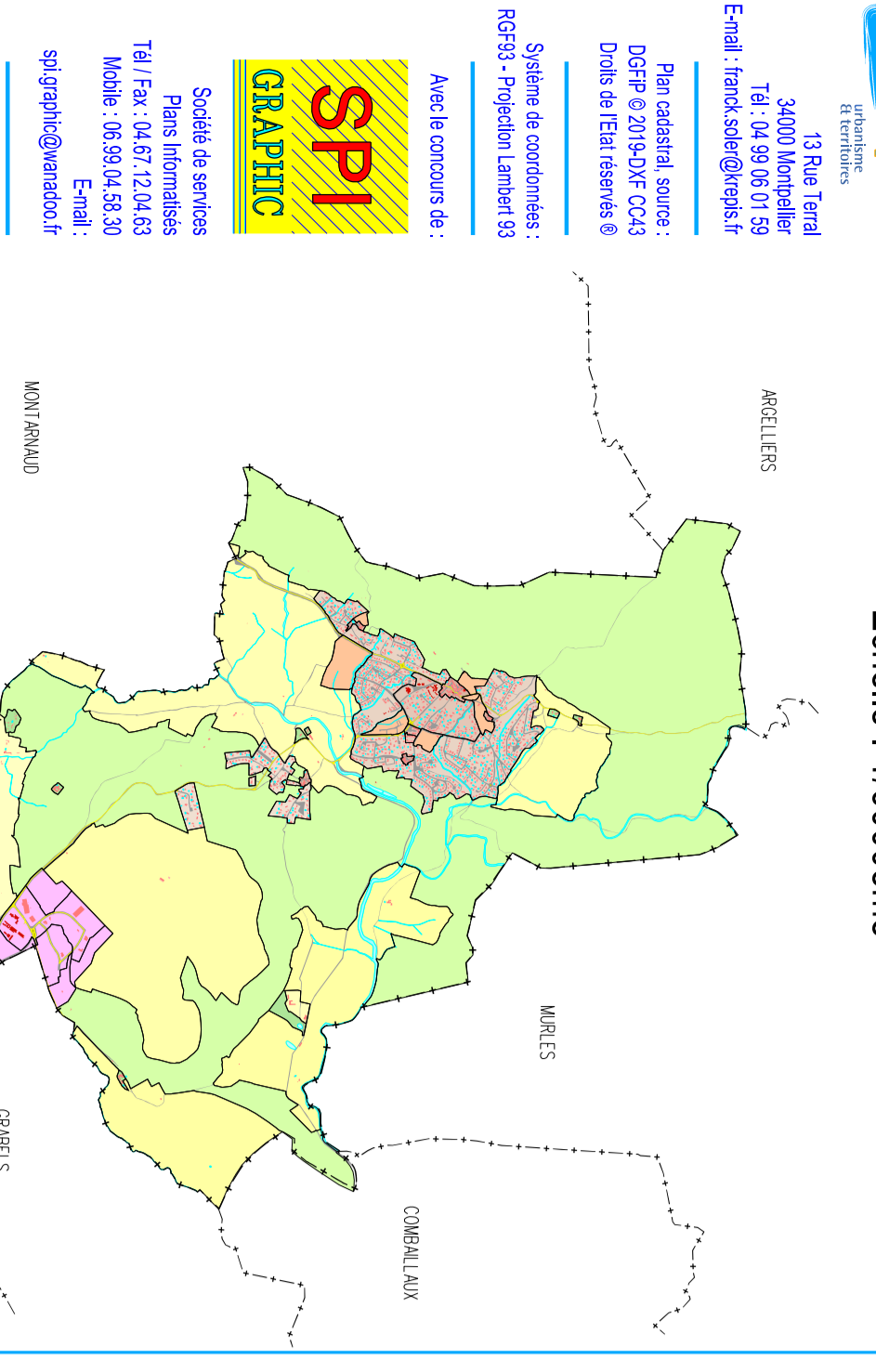


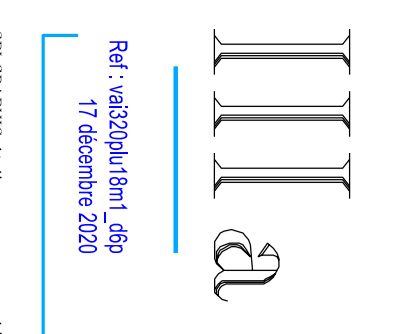
Plan local d'urbanisme (PLU)

1ère modification
Plan de zonage - commune

Echelle : 1/6000ème



SPI
GIS/ARCH
 Société anonyme
 10 rue de la République
 34290 Vallbaugues
 Tél. 04 77 84 44 70
 Fax 04 77 84 44 68
 Email : spi@vallbaugues.fr
 SPI est agréé par le Préfet de la Région Occitanie, Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DRAEU) en tant qu'opérateur agréé pour la réalisation de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de plans de zonage (PZ).



Approbation du PLU : DCM du 17 avril 2017
 Approbation de la modification n°1 du PLU : DCM du 13 juin 2018
 Approbation de la 1ère modification : DCM du 17 décembre 2020
 Mairie de Vallbaugues
 11 rue de la République
 34290 Vallbaugues
 Tél. 04 77 84 44 70
 Fax 04 77 84 44 68
 Email : mairie@vallbaugues.fr

LEGENDE

1 - PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

a / Les zones et les secteurs

- zone, secteur et sous-secteur

b / Les autres indications

- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L.1304 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie nouvelle / voie d'alépi
- Emplacement réservé pour création de logements sociaux (article L.123-29 du code de l'urbanisme)
- Chemin Neuf (RN NT11) - Première déviation
- Secteur contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (article L.123-15 II 2° du code de l'urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'Opérations d'Aménagement et de Programmation (article L.123-5 du code de l'urbanisme)
- Zone non médicalisée de part et d'autre des cours à eau (hors zone du PPR3)
- Périmètre d'équipement autour des installations d'assainissement
- Rattachement agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.123-15 du code de l'urbanisme)
- Secteur contribuant à la diversité de l'offre en logements (article L.123-5 du code de l'urbanisme)

2 - PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

- Première opération de aménagement soumise à participations (PUP)
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Réseau des cheminements actifs existants ou à créer
- Report indicatif du périmètre de la servitude "SUI" restitue dans les zones à fortes pentes par les périmètres d'alignement intervenant à la présence de servitudes de gpe

3 - Zones Inondables PPR3

- Zone inondable Rouge (zone de risque grave h. A3/h)
- Zone non médicalisée de l'un de part et d'autre des cours d'eau

4 - Mouvements de terrain PPR3MT

- Zones d'alignement
- Tailles

